REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

COMMUNE SALAZIE

ARRETE N° 33 /SR – 2026
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT A SALAZIE EN FAVEUR DE LA CIREST

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et L 2214-3,
- **Vu** le Code de la route notamment les articles L 411-1, R 417-6, R 417-10, R 325-12 et suivants relatifs à la mise en fourrière des véhicules,
- **Vu** le Code pénal, notamment l'article R610-5,
- **Vu** la demande de la CIREST, représentée par Madame Julie Cochard, Cheffe de Pôle Sensibilisation, en date du 17 février 2026,

- **Considérant** que pour le bon déroulement de l'organisation d'une journée de sensibilisation à la gestion des déchets intitulée « Opération 5R-Refuser-Réduire-Réparer-Recycler-Rendre à la Terre », il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement,

ARRETE

- **Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur sept places de parking situés à l'angle de la rue Georges Pompidou et la route de Bois de Pommes, à gauche de la borne à verres :

 Le samedi 14 mars 2026
 Le samedi 20 juin 2026
 Le samedi 5 septembre 2026

- **Article 2** : La CIREST occupera ces emplacements de **8h** à **12h**.

- **Article 3** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par les services communaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

- **Article 4** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront poursuivis et réprimés conformément aux lois en vigueur.

- **Article 5** : MM. le Maire, le Chef de la Gendarmerie de Hell Bourg, le Policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salazie, le 23 FEV. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA